

Madame, Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance des points suivants :

1. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

✓ Nous vous remercions de la remplir avec attention. Elle contient beaucoup d'éléments susceptibles de changer d'une année à l'autre, aussi nous la réactualisons à chaque rentrée.

2 - ASSURANCE

✓ Veuillez nous faire parvenir une attestation d'assurance qui couvre (en responsabilité civile au moins) votre enfant pendant la pratique des activités scolaires et sportives.

L'école vous propose l'assurance M.A.E. **Les parents déjà assurés à la MAE recevront directement les formulaires. Nous en mettrons dans le cahier de liaison, pour les nouveaux élèves. Le règlement s'effectue directement auprès de la mutuelle.**

4 - COOPÉRATIVE

✓ Pensez à la régler, elle n'est pas obligatoire, mais elle permet d'organiser des sorties et d'acheter du petit matériel pour l'école, des ingrédients pour les classes. Tous les enfants en profitent !

Règlement à l'ordre de la "Coopérative école déficients visuels" :

- 1 enfant dans l'école : 15 €

- 2 enfants ou plus dans l'école : 23 €

5 - CONTEXTE SANITAIRE

✓ Vous trouverez sur le site de l'école le protocole sanitaire pour la rentrée :

<https://ecole.ac-nice.fr/nice1/chateaug/>

Ce protocole précise - entre autres- que :

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou qu'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois. Les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre.

- Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (à partir du CP).

Si votre enfant doit bénéficier de dispositions particulières en regard de l'épidémie, merci de nous les signaler au plus tôt, par un écrit de votre médecin.

5 - HYGIÈNE

✓ Devant la recrudescence des poux ces dernières années, nous vous demandons de veiller avec la plus grande attention sur la chevelure de vos enfants et de traiter immédiatement toute apparition de poux et de lentes.

✓ Merci de fournir à vos enfants :

- des mouchoirs en papier (régulièrement au cours de l'année)

✓ En cas de change assuré par l'école, prière de rapporter le lendemain les vêtements.

6 - PISCINE

Il s'agit d'une activité scolaire très bénéfique pour les enfants. Elle est donc obligatoire, sauf contre-indication médicale. Cette année, les séances seront groupées (Classes 4, 5 : une heure tous les jours pendant 2 semaines. Classes 2, 3 : et une heure deux fois par semaine pendant 4 semaines).

Les dates pour les classes 4 et 5 sont connues : voir l'agenda de l'école !

(Lien au bas de cette page,)

✓ Les enfants apporteront :

1 bonnet de bain	1 maillot de bain	1 peigne
1 serviette de bain	1 bonnet de laine	

✓ **Veillez nous prévenir en cas de contre-indication.**

7 - RÉUNION PARENTS - ENSEIGNANTS

Une réunion parents / enseignants, sera organisée un samedi fin septembre ou début octobre, Nous pourrons ainsi mieux vous présenter l'organisation de l'école, ses projets, ainsi que le travail envisagé avec votre enfant. Toutefois n'hésitez pas à prendre contact avec nous avant, et après cette date, pour toute question particulière.

Ce sera également l'occasion de rencontrer les parents bénévoles de l'association APEDV 06 [Regarddons ensemble](#) (Association de Parents d'Enfants Déficients Visuels des Alpes Maritimes) qui apportent une aide financière et morale à l'école et aux familles (que leur enfant soit inscrit au titre de la déficience visuelle ou au titre des troubles de la santé). Merci de les soutenir en adhérant (25 € à l'ordre de l'APEDV 06) et, si vous en avez la possibilité, en y consacrant un peu de votre temps. Beaucoup de dossiers ont évolué grâce à eux (création de postes, matériel spécialisé, allocations, évolution des lois, organisation des journées *Regarddons ensemble*, tellement enrichissantes pour tous nos élèves, etc.). C'est donc très important pour l'avenir de vos enfants !

9 - HORAIRES DE L'ECOLE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Repas : 1^{er} service (petits) à 11h30 – 2^{ème} service (grands) à 12h15

Accueil le matin à partir de : 8h20

Sauf cas exceptionnels, tous les enfants sont demi-pensionnaires.

10- VACANCES - zone B

Le calendrier officiel des vacances est disponible sur le site du groupe scolaire du Château :

<https://ecole.ac-nice.fr/nice1/chateaugs/> via le menu **Agendas**

Vous y trouverez aussi des renseignements sur les activités des classes, les sorties, les réunions, les événements organisés par nos partenaires, etc. Nous vous invitons à vous y rendre régulièrement,

* * * * *

Merci de nous retourner les imprimés et documents demandés, le plus rapidement possible.
Pour l'équipe, le directeur, Lionel EDOUARD